

N°497

du 15  
Mai  
2012

**Editorial**

Par Koffi  
SOUZA

**L'INTERROGATION DÉMOCRATIQUE EN AFRIQUE**

Jusqu'à ces derniers mois, l'idée d'une progression de la démocratie en Afrique, n'était guère contestée. Spontanément ou sous la pression des institutions européennes, l'Afrique francophone tendait à transposer sur son territoire les canons de la démocratie occidentale : élections libres et transparentes, mandats limités dans le temps, état de droit ; respect des droits de l'homme. Le rejet unanime des coups d'état appuyait cette légitimité démocratique.

Cette progression est de plus en plus souvent remise en cause ; coups d'état au Mali et en Guinée-Bissau, lutte armée pour le pouvoir en Côte d'Ivoire et en Libye, contestation par les oppositions de la légitimité des gouvernants comme en Guinée.

La démocratie à l'occidentale a du mal à s'imposer. On commence alors à se poser la question de l'opportunité de cette transposition.

Suffit-il d'imiter pour rendre les nouvelles institutions acceptables ?

Ne s'agit-il pas en revanche parfois de démocraties de contrefaçon qui, à l'image des produits contrefaits, ressemblent aux marques originales mais ne sont que des illusions sous des apparences trompeuses ?

Voici que l'on remet aujourd'hui en cause le fondement de cette démocratisation de façade, -la loi de la majorité- qui n'est guère adapté au consensus nécessaire dans de jeunes structures. A appliquer brutalement le principe majoritaire, on provoque cassures et rébellions.

Et voici qu'une autre contestation apparaît. La démocratie occidentale repose sur la séparation du spirituel et du temporel. Or de nouvelles forces politiques se

*suite à la page 2*



# L'UNION

**Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses**

**P.7 Lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre**

# La campagne de sensibilisation sur le marquage et le traçage des armes est officiellement lancée

*\* Aucune arme ne sera retirée à son détenteur au cours de l'opération d'enregistrement*



Colonel Ali Nadjombé, Président de la CNLPAL

**P.4** Promotion et développement du commerce

**Le financement du secteur est en chute constante au Togo**

**P.3** Inauguration de l'Académie CISCO de l'IAI-Togo

**Renforcer les capacités des étudiants dans l'administration des réseaux informatiques**

**P.3** A cinq mois francs d'un nouveau scrutin législatif

**Report en catastrophe d'un vote au Parlement, discussions boycottées à la Primature**

**P.3** Pour son 3<sup>e</sup> examen de politiques commerciales devant l'OMC

**Le Togo mise sur une batterie de réformes structurelles à croissance**



## PA-LUNION

[www.pa-lunion.com](http://www.pa-lunion.com)



- Actualités Nationales
  - \* Politique
  - \* Economie
  - \* Société
  - \* Sport
  - \* Culture...
- Informations Internationales
- Réflexions...

## REPÈRES

## La passation des marchés communautaires par le COGEP

L'atelier de formation de quarante délégués des Comités de Gestion de l'Education Publique (COGEP) de la région des Plateaux, sur la passation des marchés communautaires et transparence a pris fin le samedi 5 mai à Notsé, après quatre jours de travaux.

Organisée par le Projet Education et Renforcement Institutionnel (PERI) et financé par la Banque Mondiale, cette formation se situe dans le cadre d'une stratégie d'appropriation par les COGEP, des procédures simplifiées de passation des marchés pour une meilleure maîtrise de leurs rôles et responsabilités dans la conduite de leur sous-projet. Elle vise le renforcement des compétences des COGEP dans la mise en œuvre des mécanismes, des règles et procédures simplifiées de passation des marchés à la base. Les participants ont été édifiés sur la passation des marchés, les principes et règle, les acteurs et leurs rôles ainsi que sur l'utilité du renforcement de leurs capacités. Ils ont été également renseignés sur les modes de passation de marché et leurs champs d'application, les procédures de suivi et d'exécution des contrats et la réception du marché. Le coordonnateur régional du projet PERI, Tétégan Koku Pierre et le représentant du directeur régional de l'Education des Plateaux, M. Tokpo Komi ont invité les participants à mettre en pratique les enseignements reçus pour pérenniser ce projet dans leurs localités.

## Le CSTT forme des mécanos à 2 roues de Kara

Les mécaniciens à deux roues de la région de la Kara se forment sur les nouvelles technologies en matière de transport du 7 au 19 mai.

Initiée par la Confédération Syndicale des Travailleurs du Togo (CSTT), avec l'appui du Fonds National de Formation et de Perfectionnement Professionnel, cette formation a été placée sous le thème "renforcement des capacités techniques managériales des mécaniciens à deux roues". Elle permettra de renforcer les compétences des participants pour faire face à l'évolution des nouvelles technologies en matière de transports. Les séminaristes seront instruits sur la gestion entrepreneuriale et sur diverses thématiques en rapport avec les nouvelles technologies en matière de transport. Ils sont à terme appelés à s'approprier ces connaissances et à les restituer à leurs camarades. Le secrétaire général de la CSTT, Ayikoué Têvi Sébastien, a souligné que leur centrale syndicale a fait de la formation de ses membres son cheval de bataille. Aussi s'évertue-t-elle à renforcer leurs capacités sur tous les plans notamment la réparation des moteurs à quatre temps, l'hygiène, la sécurité, la santé et la législation des lois. Le secrétaire général de la préfecture de la Kozah, N'Lowah Kokoutché a félicité les organisateurs pour leur initiative qui rejoint celle du gouvernement qui veut faire du corps des métiers l'un des principaux leviers du développement du Togo.

## Arts plastiques

## Exposition d'Emmanuel Sogbadji à l'Institut Français

L'artiste plasticien Emmanuel Sogbadji fait une exposition sur ses œuvres à l'Institut Français de Lomé. L'expo est ouverte du 10 au 25 mai. Elle porte sur l'ensemble des œuvres du plasticien. Agé de 41 ans, diplômé du Conservatoire des arts d'Abidjan en 2000, avec pour spécialité la sculpture sur pierre et bronze, Emmanuel Sogbadji, débutant comme disciple de Paul Ahyi, a trouvé sa propre expression artistique, devenant ainsi l'une des références togolaises.

Passé également à l'école régionale des Beaux Arts de Saint Etienne (France) puis à Pietra Santa (Pise, Italie), Sogbadji se consacre à la peinture, la sculpture ou la céramique. Il fait également de la gravure sur métal.

L'artiste considère son œuvre comme "des coins de carrefour de tout son vécu". Emmanuel Sogbadji a de nombreuses expositions à son actif, surtout en Italie, mais aussi en France, en Allemagne, en Suisse, en Côte d'Ivoire, et au Ghana.



## Patrimoines

## Rencontre sur le patrimoine à l'Institut Français

Les ambassades de France et les Instituts Français du Togo et du Bénin organisent du 15 au 19 mai 2012 une semaine de rencontres ayant pour thème: "Le patrimoine africain en perspective". Les rencontres au Togo auront lieu les 15 et 16 mai à l'Institut Français, et ont pour objectif d'amener un large éventail d'acteurs (autorités étatiques et locales).

Ces rencontres permettront alors de mettre en exergue les atouts du pays dans le domaine du patrimoine, de montrer l'impact positif que la mise en valeur du patrimoine peut avoir sur le développement, de présenter des actions qui existent dans ce domaine et favoriser ainsi des échanges d'expériences menant à

la mise en œuvre d'actions concrètes, ou encore de donner la possibilité à des acteurs évoluant dans ce secteur de faire connaître leurs travaux. La participation du plus grand nombre à ces rencontres est donc vivement souhaitée afin d'enrichir les débats!

## Exposition

## Cham en expo du 17 mai au 09 juin au Goethe Institut

Eric Cham organise une expo dénommée "Transaction(s)" au Goethe Institut du 17 mai au 09 juin. Le vernissage aura lieu ce mercredi 16 mai à 18H 30. Il s'agit d'une "réflexion visuelle sur les mutations actuelles dans le monde". Artiste d'un

grand talent, Cham, pose souvent son regard sur les problèmes contemporains. Il est également l'un des rares artistes à prendre publiquement la parole pour parler des problèmes culturels au Togo.

## Editorial

## L'interrogation démocratique en Afrique

suite de la page 1

développent qui souhaitent imposer la théocratie islamique. La rébellion malienne est en partie basée sur le salafisme, c'est-à-dire sur le retour à

une société basée sur une conception rigoriste de la religion.

Les valeurs de la démocratie doivent être sans cesse promues et défendues. Mais, c'est sans doute une profonde erreur d'imaginer

qu'elles peuvent être imposées par la force des armes comme ce fut le cas en Libye.

La légitimité démocratique doit être une force morale et ne doit pas prendre le visage de la force armée.



## AVIS A LA CLIENTELE



La Direction Générale de la Compagnie Energie Electrique du TOGO (C.E.E.T.) informe son aimable clientèle qu'en raison des travaux de maintenance sur ses installations, la fourniture du courant électrique sera interrompue dans les zones et quartiers suivants selon le programme ci-après:

**Mercredi 16 mai 2012**

**08h 30 à 14h 00** : Rond Point Aviation et ses environs, N'tifafakomé, EPP Kpagomé B, Hôtel Napoléon, Station Texaco, Beau camion, Côté Ouest de la société AMINA, Boulevard de la Paix, rues: des Lamiers, des Igname, des Chevaliers, des Ananas, des Sirènes, Awassa, Atalodé, Timbou, Togodo, Lébé, Gbané et Gbabe.

**09h 00 à 11h 00** : Lossossimé, Cacavéli, d'AMEIDA, Huilerie, Eau Potable et CS MASSOY!. **09h 00 à 12h 00** : Voga n, Hahotoé, Kpomé et Akoumapé.

**11h 00 à 13h 00** : Madiba Bar, Hôpital REGINA PACIS, GSCDT, Sanguéra, TOGO Cellulaire Sanguéra, Réseau 3000, UCAO, Péage Sanguéra, Centre Agricole Chinois, COA, Mission ST CLAIRE, Akepé, TOGO Cellulaire et MOOV Akepé, Noèpé, Douane Noèpé, Jeunesse en Mission, Bagbé, Docteur Petit, Badja, Kévé, Asanhoun, et Service Pronatura.

**16h 00 à 22h 00** : Baguida, Adamavo, Noviva, Logement BCEAO, Afanoukopé, Gaglo Kpota, Séklékpota, Togocel Séklékpota, Dabarakondji, Nétadi, Colas, CEG Dabarakondji, et Hôtel Bijou.

**Vendredi 18 mai 2012**

**08h 00 à 11h 00** : Tokoin Tamé, EPP Tokoin Tamé et ses environs, Siège du RPT, Télévision LCF, Rues: Agou, Agnangna, Tambianan, M'bomé, Nassika, Zowla, Pydal, Ahuitimé et Déliazéré.

**09h 00 à 12h 00** : N'kafu, Marché N'kafu, Centre Médico-social, Station Shell, Pharmacie du peuple, Boulevard JEAN PAUL2, Rues: Santigou, Assiré, Longadé, Gadjagan, Mandila, Todji, Kpakpayé et Yétou.

A cet effet, la CEET recommande toujours que les appareils soient débranchés lorsqu'une coupure intervient et ne soient remis en service qu'après le retour de l'électricité.

La Direction Générale présente ses excuses à sa clientèle et la remercie pour sa compréhension.

**LA DIRECTION GENERALE**

A cinq mois francs d'un nouveau scrutin législatif

## Report en catastrophe d'un vote au Parlement, discussions boycottées à la Primature

Sylvestre D.

Un vrai méli-mélo qui se déclenche à exactement cinq mois, au maximum, des législatives devant renouveler l'actuelle Assemblée nationale. Dans la majorité, ça court, ça chauffe. Et pour cause, on n'a rien compris au siège du Parlement. Depuis le 18 avril 2012, le Premier ministre Gilbert Houngbo a validé l'exposé des motifs du projet de loi portant code électoral. Lequel projet est examiné les 4 et 5 mai par la Commission des lois de l'Assemblée. Dans la foulée, le 30 avril, le Gouvernement s'accordait sur les motifs du projet de loi organique fixant le nombre de députés à l'Assemblée nationale à 91. Le 9 mai, la même Commission des lois, avec 5 de ses députés sur un effectif de 10, adoptait le texte. Sur toute la ligne, l'opposition rejetait une démarche dite unilatérale et hurlait à un coup de force électoral en préparation. En face, on semble dire qu'il n'y a pas péril en la demeure. Rien n'inquiète. Tout se passe bien, on reste dans la logique du consensus doublé de son pouvoir régalien à assumer. « (...) le gouvernement est bien dans sa responsabilité régaliennne en procédant à cette révision. Nos partenaires ont un regard technique et neutre sur ce code. En revanche, les propositions que les partis politiques vont apporter peuvent être partisans et intéressées. Dans tous les cas, le Gouvernement se devait de prendre ses responsabilités face aux impératifs de temps. Et n'oubliez pas, toutes les initiatives qui ont été prises par le Gouvernement pour discuter justement de ces réformes du code et d'autres textes avec les partis politiques se sont soldées par un échec. On ne peut pas continuer à faire du surplace, alors qu'il y a bien des délais qu'il faut respecter pour avoir l'accompagnement de nos partenaires dans ce processus électoral », a cru devoir marteler le ministre Pascal Bodjona à notre confrère gouvernemental Republicoftogo.com. Apparemment, cela veut dire qu'il ne faut plus céder. Et le 11 mai, de l'autre côté, on a dû réquisitionner le personnel de l'Assemblée jusqu'au-delà des heures réglementaires du travail journalier... pour apprêter les textes à soumettre au vote positif de la majorité parlementaire. D'ailleurs, sans mesure d'accompagnement. Pauvre personnel !

Le week-end, un communiqué de l'institution législative annonçait la session parlementaire pour ce lundi 14 mai. Cela devait être une journée marathon à l'Assemblée nationale où on doit lever sa main pour le projet de loi organique fixant le nombre de députés, le projet de loi portant code électoral et le projet de loi portant création de communes urbaines. Mais, au finish, rien à mettre sous la dent dans tout ceci. La session parlementaire est reportée en catastrophe dès les



Gilbert F. Houngbo, Premier Ministre

premières heures de travail de la matinée d'hier. La raison est simple : l'ordre est dicté par les nouvelles discussions que veut tenter l'équipe de Gilbert Houngbo. Le texte est-il ainsi retiré du circuit ? A l'Assemblée, on attendra aussi longtemps que...

Au même moment, pas de surprise à la Primature. Les discussions voulues par le Premier ministre n'ont pas eu lieu. Du moins, avec les leaders des partis dits « poids lourds » de l'opposition. A l'heure prévue, on a juste aperçu Kafui Adjamagbo-Johnson de la Convention démocratique des peuples africains (CDPA) et Bassabi Kagbara du Parti démocratique panafricain (PDP), en plus des membres de l'Exécutif. L'Alliance nationale pour le changement (ANC) de Jean-Pierre Fabre, le Comité d'action pour le renouveau (CAR) de Dodji Apévon, le Parti du renouveau et de la rédemption (PRR) de Nicolas Lawson, l'Organisation pour bâtir dans l'union un Togo solidaire (OBUTS) de Kodjo Agbéyomé ont boudé le rendez-vous. Dans la logique des absents, on ne veut pas être amené à avaliser des règles préétablies pour « frauder ». La démarche du Gouvernement ne plait pas. Comment peut-on inviter des gens à discuter des modifications apportées à un texte sans leur communiquer au préalable le contenu desdites modifications, surtout qu'ils n'ont jamais été associés au tripatouillage ? Cela n'est rien d'autre qu'un « jeu pervers », selon les mots de Nicolas Lawson, très fâché.

Les opposants ne veulent rien constater et ne veulent pas participer à une « activité de sensibilisation » du Gouvernement. Pour ceux qui sont désormais liés par le Collectif « Sauvons le Togo », la conduite à tenir doit être unique : avant toute discussion, le « retrait immédiat et sans condition » de l'Assemblée nationale des projets de loi relatifs au code électoral et au découpage électoral, « unilatéralement élaborés par le Gouvernement de Faure

Gnassingbé, en dépit des incessantes mises en gardes du Collectif ». OBUTS ne veut pas s'y dérober, exigeant même que les échanges devront inclure d'autres problèmes. « Le Gouvernement manque de respect pour les gens et veut plutôt nous prendre de court », lance Gérard Adja du parti OBUTS. Le Collectif « Sauvons le Togo » rappelle que les projets de loi constituent une violation des dispositions pertinentes du Protocole de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance, adopté à Dakar le 21 décembre 2001. « Cette volonté manifeste et délibérée d'opérer un passage en force est la preuve indéniable que le Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, n'a tiré aucune leçon du passé et n'a que faire des cinq cents morts occasionnés par le triple coup de force militaire, constitutionnel et électoral qui l'a imposé au pouvoir en 2005 », souligne le Collectif qui invite le Gouvernement à la raison et à la sagesse. Plus est, on brandit un appel patriotique « pour défendre, de toutes leurs forces et par des actions de grandes envergures, la patrie en danger face à ce énième holdup électoral savamment orchestré par les ennemis de la démocratie ».

En réalité, que cache le texte décrié ? L'UNION avait fouiné et en a parlé. Au finish, beaucoup de choses n'ont pas bougé dans ce qu'a adopté la Commission des lois de l'Assemblée nationale. A la différence du Gouvernement qui voulait un mandat de deux ans renouvelable, la Commission a opté pour un mandat d'un an renouvelable pour les membres de la CENI. Et en attendant de les connaître, on apprend que deux membres du « comité technique de la CENI » ont défendu le texte devant la Commission. Autre changement : les plafonds des dépenses de campagne électorale sont portés à 500 millions de francs Cfa pour le candidat à la présidentielle, 10 millions de francs Cfa pour le candidat aux sénatoriales, 10 millions de francs

Cfa pour le candidat aux législatives et 5 millions de francs Cfa pour le candidat aux locales. Alors que le Gouvernement tablait sur 5 millions de francs Cfa pour les législatives et les sénatoriales, 2 millions de francs Cfa pour les locales et 50 millions de francs Cfa pour la présidentielle.

Pour le reste, ça passe. La CENI sera dotée d'un Secrétariat exécutif composé d'un personnel qualifié et dirigé par un secrétaire exécutif, nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du Bureau exécutif de la CENI ; il est sans voie délibérative. Contrairement à l'actuel délai de 45 jours, la CENI va déposer son rapport général d'activités et de gestion des fonds mis à sa disposition à toutes les institutions concernées par les élections au plus tard soixante jours (60) jours après la proclamation des résultats définitifs du scrutin. En termes de déclaration des candidatures, il est maintenu que le candidat aux législatives et aux sénatoriales le fasse 35 jours au plus tard avant la date du scrutin. Pour la présidentielle, on a plutôt choisi le juste milieu entre les 30 jours actuels et les 60 jours voulus par l'Exécutif ; désormais, le candidat devra y être obligé dans les 45 jours au moins avant le scrutin. Encore que le Gouvernement ne soit pas contraint de ravalier toute cette débauche d'énergie.

Pour son 3<sup>e</sup> examen de politiques commerciales devant l'OMC

## Le Togo mise sur une batterie de réformes structurelles à croissance

De 2007 à 2011, l'économie togolaise a enregistré un taux de croissance positif moyen annuel de 3,00%, résultat d'une évolution en dents de scie passant de 2,4% en 2008 à 3,7% en 2011. Le secteur primaire demeure prépondérant, avec environ 40% du Produit intérieur brut (Pib) et demeure le moteur de la croissance avec une moyenne de 5% sur les 5 dernières années. Le secteur secondaire représente environ 20% du Pib, avec une croissance moyenne de 3,4% par an entre 2007 et 2011. Le secteur tertiaire, enfin, représente globalement 26,7% du Pib, dont la plus grande composante est le commerce avec 11,6% du Pib. Il a une croissance moyenne de 3,1% sur les 5 dernières années. Voilà, sommairement, des chiffres-clés que le Togo compte faire valoir début juillet prochain devant l'Organisation mondiale du commerce (Omc). L'exercice s'appelle Mécanisme d'examen des politiques commerciales (MEPC) de l'Omc.

Le Mecpc a été établi sur une base provisoire lors de l'examen à mi-parcours du cycle d'Uruguay à Montréal, au Canada, en 1989. Il a été confirmé en 1994 par l'accord de Marrakech instituant l'Omc et fait partie intégrante des travaux pratiques de l'organisme depuis son

## Inauguration de l'Académie CISCO de l'IAI-Togo Renforcer les capacités des étudiants dans l'administration des réseaux informatiques

L'Institut Africain d'Informatique, représentation du Togo (IAI-Togo) a inauguré hier lundi son académie CISCO dans l'enceinte de CENETI à Lomé et remis des diplômes aux étudiants de la 6<sup>e</sup> promotion en fin d'études. A cette occasion, il organise du 14 au 20 mai, des journées portes ouvertes couplées des manifestations de son dixième anniversaire.

C'est la ministre Chargée de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, Mme Dédé Ahoéfa Ekoué qui a procédé à l'inauguration de cette académie. Dans son discours de circonstance, elle a rendu un hommage mérité au Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) et à l'Université de technologies de Belfort-Montbéliard (UTBM) de France qui ont contribué à la réalisation dudit projet. Elle n'a pas passé sous silence l'assistance des partenaires au développement dans l'acquisition de connaissance par les étudiants de l'Institut. Entre autres actions importantes, on peut noter celle de l'Ambassade de France au Togo qui a pris en charge cinq étudiants de l'Institut pour le paiement de leurs frais de scolarité et du côté de UTBM, elle a signé une convention de partenariat avec l'IAI-Togo pour le renforcement de la capacité de l'Institut pour une formation de qualité.

En ce qui concerne les avantages des certifications CISCO aux



Dédé Ahoéfa Ekoué, à la coupure du ruban symbolique

entreprises, la ministre a cité entre autres :

- Une grande rentabilité des investissements en matière de formation et de certification ;
- L'amélioration de la satisfaction des clients et réduction des coûts de support via un service amélioré, une productivité accrue et une autonomie technique supérieure ;

suite à la page 7



Arthème Ahoomey-Zunu, Ministre du Commerce

entrée en vigueur, a expliqué le ministre Arthème Ahoomey-Zunu, mercredi en conseil des ministres. L'objectif de cet exercice est d'amener les Etats membres à respecter davantage les règles et les engagements définis dans le cadre des accords commerciaux multilatéraux et plurilatéraux. Il permet un meilleur fonctionnement du système commercial multilatéral fondé sur la transparence et une meilleure compréhension des politiques et pratiques commerciales. C'est également l'opportunité pour le pays d'envisager des orientations

futures et de les adapter aux exigences du commerce international. Le Togo en sera à son troisième examen en juillet, par intervalle de 6 ans, après janvier 1999 et juillet 2006. Pour juillet, au siège de l'Omc à Genève, en Suisse, le pays mise sur une batterie de processus de viabilisation de l'économie par des réformes structurelles qui ont permis la reprise de la croissance.

Au plan des échanges extérieurs, les exportations de phosphates ont baissé de 35% en 2011, tandis que

suite à la page 4

Promotion et développement du commerce

## Le financement du secteur est en chute constante au Togo

Jean Afolabi

Le rôle de l'accès du secteur privé au crédit est jugé ambigu au Togo. Des enquêtes ont montré que le crédit est noté comme étant l'une des plus sévères contraintes pesant sur les entreprises. Mais on constate que le faible volume des prêts résulte en partie de l'absence de la demande due à l'insuffisance des opportunités d'investissement, en seulement en partie de l'offre limitée. Les taux d'intérêts réels sont

pour passer à 30,5% deux ans plus tard, pour enfin se situer à 29,5% en 2010. Celle du commerce de détail s'est située à 15,7% en 2005. Elle passe à 9,5% en 2007, puis finalement à 7,5% en 2010. Quelques progrès sont accomplis sur le plan de la restructuration des banques étatiques mais beaucoup reste à faire pour mettre en place un système bancaire plus opérationnel.

Les opérateurs du secteur traditionnel de la micro entreprise

d'approvisionnement en matières premières, au manque de lieux de travail adaptés, au manque de machines et d'équipement, à des difficultés techniques de fabrication, au manque de communication entre les acteurs du secteur et les services financier d'Etat, au problème de gestion comptable et financière, relève une étude du gouvernement.

Néanmoins, l'existence de marchés régionaux et internationaux, des structures



relativement faibles. Toutefois, le secteur financier affiche de graves insuffisances notamment en ce qui concerne le volume des prêts non productifs et la faible proportion de banques privées.

De 2005 à 2010, on a remarqué une baisse de la part du secteur du commerce dans le financement bancaire : elle est passée de 54,7% à 37%, une bonne partie pour le commerce de gros. En 2005, la part du commerce de gros était à 39,0%,

communément appelés "secteur informel" disposent d'un potentiel économique énorme lié au savoir-faire traditionnel en matière commerciale et qui se concentre autour des produits agricoles, l'artisanat, la distribution des produits manufacturiers et surtout les services (petite restauration, transport, etc.). Le secteur présente certes des difficultés liées à l'écoulement de la production, au financement des activités du secteur, aux problèmes

d'encadrement techniques et de promotion des échanges commerciaux par les associations faitières de mieux en mieux organisées constituant autant d'opportunités pour le secteur. Cependant, le financement des activités du secteur est dominé par des fonds propres - à 82% - et les emprunts représentent seulement 6,42% des besoins pour des raisons de difficulté de garantie.

Pour son 3<sup>e</sup> examen de politiques commerciales devant l'OMC

## Le Togo mise sur une batterie de réformes structurelles à croissance

suite de la page 3

celles du coton ont augmenté de 67,74% la même année. D'autre part, alourdissement de la facture pétrolière aidant, les importations ont progressé de 15,4% ces cinq dernières années. Il s'en est résulté une dégradation du déficit courant malgré la hausse des exportations du clinker. Mais le pays compte « retrouver une croissance annuelle réelle de plus 4% à court terme et, à moyen terme approcher les 7% nécessaires à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement », soutient le ministre Ahoomey-Zunu. Entre autres mesures de libéralisation, en ce qui concerne le commerce extérieur, on peut citer la suppression du commerce d'Etat sous monopole, des licences et autorisations d'importation, la suppression des

licences d'exportation des produits industriels, des céréales et autres produits vivriers et des produits de rente. Avec, pour ces derniers, des mesures provisoires de sauvegarde dans le but de protéger la consommation locale en cas de pénurie...

L'Omc est devenue le cadre de référence de la mondialisation de l'économie et plus particulièrement dans le secteur des services. C'est en effet lors de sa création en 1994 que la signature de l'Accord général sur le commerce des services a été instituée comme l'une des conditions d'adhésion des Etats. Et le Togo s'y est engagé, naturellement en tant que membre fondateur. En dehors du tourisme et du voyage, les services récréatifs, culturels et sportifs et les services de construction et d'ingénierie connexes, le Togo n'a pas pris de nouveaux engagements. Dans le

secteur des services récréatifs, culturels et sportifs, le Togo a pris des engagements sur l'accès au marché et le traitement national sur tous les modes sauf le mode 3. Cependant, il convient de noter que le Togo, à l'instar de nombreux pays africains, a libéralisé de façon autonome un certain nombre de services notamment dans le secteur financier (banque et assurances), des télécommunications, des services aux entreprises, etc. Cette libéralisation s'est parfois faite dans le cadre des communautés économiques régionales ou dans le secteur strictement national. Cependant, contrairement au Cap-Vert ou au Sénégal, où les services représentent environ 73% et 63% respectivement du Produit intérieur brut, pour la plupart des pays disposant de ressources comme le Togo, cette proportion est inférieure à 40%.

Pour augmenter les revenus des agriculteurs

## L'USAID, l'ACA et la BOAD s'accordent pour le secteur du cajou en Afrique de l'ouest

La Banque ouest africaine de développement (Boad), l'Alliance africaine de cajou (ACA en anglais) et l'Agence américaine pour le développement international (USAID) ont signé, vendredi à Lomé, un protocole d'accord qui lancent une collaboration historique afin d'augmenter l'accès au financement pour les entreprises de cajou à travers l'Afrique de l'ouest. L'initiative devra permettre de mobiliser autour de 5 millions de dollars (environ 2,5 milliards de francs Cfa), indique un commun conjoint. "Le secteur du cajou a un impact sur des centaines de milliers de personnes à travers l'Afrique de l'ouest", a déclaré Lisa Franchett, directrice par intérim Afrique de l'ouest de l'USAID. "Ensemble, nous exploitons la puissance du moteur économique du cajou", a-t-elle ajouté. Par son Centre ouest africain pour le commerce (West Africa Trade Hub), l'Usaid va fournir aux entreprises du secteur la technique et les conseils des experts afin d'améliorer leur performance et de les mettre en relation avec des acheteurs. Depuis 2007, ce centre a aidé 3 200 entreprises à exporter à travers la région. Christian Adovelande, président de la Boad, s'est, lui, réjoui de cette collaboration qu'il a estimé "essentielle à la réussite du financement dans le cajou". A terme, de nombreux emplois seront créés et d'autres préservés, a-t-il expliqué.

On estime à 45% la part de



l'Afrique de la production mondiale du cajou, et à 15% celle des pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), dont le Togo. Mais la contrainte pour les entreprises en Afrique est l'accès au financement. Ce qui fait dire à Christian Dahm, directeur de l'ACA, que la collaboration avec la Boad et l'Usaid "est importante pour le secteur cajou" et dénote du potentiel qu'il constitue dans l'avenir pour les économies d'Afrique de l'ouest.

Grâce, en partie, aux activités de l'ACA, l'investissement dans la

transformation du cajou en Afrique continue de prendre son envol. La transformation du cajou, facilitée par l'ACA, s'est accrue de 41% en 2011, avec l'ouverture de nouvelles usines au Bénin, au Ghana et au Kenya, tandis que plusieurs autres unités redémarraient leurs activités. Attirés par le grand potentiel de l'industrie, de nombreux nouveaux acteurs internationaux originaires d'Inde, des Etats-Unis et du Brésil ont fait leur entrée dans l'industrie de la noix de cajou en tant qu'investisseurs et acheteurs.

En Côte d'Ivoire

## Les exportations d'huile de palme en forte augmentation

Les exportations d'huile de palme de Côte d'Ivoire ont atteint un record de 254000 tonnes en 2011 contre 201000 tonnes en 2010 et seulement 96000 tonnes en 2008, selon les chiffres de *Oil World*. Des exportations qui reflètent la hausse significative de la production ces dernières années. Elle se situe aux environs de 400000 tonnes en 2011 contre 280000 tonnes cinq ans auparavant. Par rapport à 2010, la

production marque une hausse de plus de 21%. Avec 330000 tonnes produites en 2010, la Côte d'Ivoire avait été obligée de recourir à des importations record de 74000 tonnes afin de satisfaire la demande domestique et à l'exportation.

La Côte d'Ivoire exporte plus et développe les marchés régionaux, les exportations dans les pays d'Afrique de l'Ouest ont triplé en quatre ans tandis que celles vers

l'Union européenne chutent. En 2011, elles se sont élevées à 22000 tonnes, contre 66000 tonnes en 2010, tandis que celles vers l'Afrique de l'Ouest se sont établies à 216000 tonnes. Le premier client est le Nigeria (46000 tonnes), suivi du Sénégal (45000 t), du Mali (43000 t), du Burkina Faso (32000 t), du Togo (27000 t), du Ghana (15000 t) et du Niger (8000 t).

Au Ghana

## 24 sociétés pétrolières radiées

Le conseil d'administration de la National Petroleum Authority (NPA) a retiré les licences d'exploitation de 24 opérateurs et radié leurs noms de la liste des fournisseurs de services pétroliers accrédités dans le pays. Ces entreprises, parmi lesquelles des opérateurs dans le négoce de pétrole, des exportateurs de produits pétroliers ou des sociétés offshore, ne se seraient pas conformées aux obligations et aux conditions liées aux licences qu'elles avaient obtenues : défaut de paiement des frais de licence et de diverses taxes, non respect des

réglementations du travail, etc. En dépit de plusieurs avertissements ces opérateurs n'auraient pas régularisé leur situation, ce qui aurait conduit les autorités à prendre des mesures drastiques.

Sur les 24 entreprises, 19 d'entre elles sont des sociétés de négoce de pétrole parmi lesquelles Kingdom Energy, Generation Investments, Capital Trust Logistics Limited, Yimpex Ghana Limited, Forester Associates Limited, Petrodel Resources Ghana Limited, Petro-Ghana Limited... Les autres sont Tanzila Petroleum Ghana Limited,

H. Wagner Limited, West African Petroleum Company Limited (WAPCO), New Frontiers Energy Limited, Tropic Oil Company Limited, Petro Ghana Limited ou encore Deebabs Energy.

Free Enterprise Group Of Companies Limited, Lottoj Oil And Gas Services Limited et Offshore Bunkering Company ont également été sanctionnées. Selon Alexander Mould (photo), DG de la National Petroleum Authority, toute personne qui traiterait au Ghana avec ces sociétés le ferait "à ses risques et périls".



Lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre

## La campagne de sensibilisation sur le marquage et le traçage des armes est officiellement lancée

**\* Aucune arme ne sera retirée à son détenteur au cours de l'opération d'enregistrement**

La sensibilisation des populations togolaises sur la nature non contraignante de l'Instrument international d'enregistrement, de marquage et de traçage rapides et fiables des armes légères illicites a été lancée ce 14 mai 2012 à Afagnan, dans la préfecture du Bas-Mono. Les débats ont été animés d'une part, par les membres de la Commission Nationale de lutte contre la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre (CNLPAL) et d'autre part par les pouvoirs centraux et les populations.

### Etonam Sossou

Cette étape marque le début d'une campagne dénommée « agissons pour la paix en faisant marquer nos armes », qui pose les jalons des actions visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Chaque détenteur d'armes illicites est donc prié de le faire marquer moyennant une modique somme au niveau de sa préfecture.

Pour amener les populations d'Afagnan à cerner les contours de la campagne, deux communications leur ont été présentées.

La première, développée par le Pr. Cissé Aliou, membre de la CNLPAL, porte sur l'enregistrement, le marquage et le traçage des armes légères et de petit calibre. Il a passé en revue les efforts déployés par la Commission avant de relever tous les avantages liés à l'identification de dérivation qui est essentielle à la prévention des détournements. « Retracer l'origine des armes légères et de petit calibre qui sont récupérées de la criminalité, par exemple, permet aux responsables de l'application des lois de

développer des pistes d'enquête qui peuvent relier un suspect à une arme dans une enquête criminelle. » a expliqué le Pr Cissé.

En effet, la plupart des armes légères illicites commencent comme des armes légalement fabriqués ou importées.

Le deuxième communicateur, le Chef canton Gassou Adoboli IV, membre également de la CNLPAL, a mis en exergue le rôle des Préfets, Maires, Chefs traditionnels et les populations dans la réussite de l'opération de marquage.

Le président de la CNLPAL, le Colonel Ali Nadjombé a salué la coopération mise en place entre la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine et l'Union européenne, qui a permis à son pays de recevoir des appareils de marquage et de traçage, et de bénéficier de formations pour ses fonctionnaires. Se concentrant plus particulièrement sur le traçage, il a défendu l'instauration de bases de données internationales, accessibles facilement et rapidement, pour endiguer la circulation illicite des armes légères et de petit calibre. Il a poursuivi en demandant, toutefois, un



Vue partielle de l'assistance à la cérémonie

accroissement de la coopération avec les pays développés disposant des ressources pour permettre au Togo de lutter efficacement contre les armes légères et de petit calibre.

Le président a également mis l'accent sur l'appropriation des processus d'identification des armes par les acteurs concernés et sur la dimension « genre » (les couches les plus vulnérables) de la question des armes légères. Car, à l'échelle régionale, des millions de personnes sont mortes, ont été déplacées ou ont été obligées de trouver refuge dans un pays étranger ; des milliers d'enfants soldats ont été recrutés, des milliers

d'autres sont orphelins du SIDA ou de la guerre et dépourvus d'accès à l'éducation ; nombreuses ont encore été les femmes et fillettes violées ayant un besoin d'assistance médico-sanitaire et sociale.

La prolifération des Armes Légères et de Petits Calibres (ALPC) constitue un danger permanent pour la vie humaine. La sécurité, la paix sont des éléments qui contribuent au développement d'un pays, et, l'Afrique de l'Ouest

demeure à ce jour une zone assaillie par les flots d'ALPC avec à la clé toutes les conséquences incalculables. Ainsi, le marquage des armes possédées par l'Etat et celles détenues légalement par des civils contribue à la gestion et au contrôle efficace de réserve étatique. Il permet d'améliorer les méthodes de recherche et de traçage des armes illégales. Aux termes de l'article 1<sup>er</sup> alinéa 6 de la convention de la CEDEAO, le marquage des armes est défini

comme l'ensemble des inscriptions permettant l'identification d'une arme couverte par cette convention. L'article 18 de ladite convention fait obligation aux Etats membres de l'espace communautaire de procéder au marquage de leurs armes.

Après l'entrée en vigueur de la convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres connexes, le marquage de sécurité est exigé à chaque Etat membre dans ce processus d'identification des armes.

Pour le Colonel Ali Nadjombé, les failles concernant la lutte contre la circulation illicite des armes légères résident essentiellement dans la difficulté de connaître les fabricants et ceux qui en font la demande. Et, la fermeture des ateliers de fabrications d'armes serait par ailleurs possible si les forgerons acceptent volontiers la reconversion dans d'autres activités.

### Inauguration de l'Académie CISCO de l'IAI-Togo

## Renforcer les capacités des étudiants dans l'administration des réseaux informatiques

suite de la page 3

- La reconnaissance du travail des employés productifs grâce à la validation de leur savoir-faire;

- L'assurance de qualité lors de l'externalisation de services informatique

« L'inauguration de cette académie locale CISCO, constitue sans nul doute un acte majeur dont les effets multiplicateurs rejailliront rapidement sur nos étudiants

respectifs. Il s'agit d'un choix motivé, délibéré que nous avons opéré, étant donné que la certification de nos étudiants de l'IAI, de ceux des autres universités ainsi que des grandes écoles du pays en CISCO, viendrait renforcer leurs capacités dans l'administration des réseaux informatiques », a conclu le ministre.

Pour sa part, le Directeur général de l'IAI-Togo, M. Kodjo Agbété, a fait connaître le domaine de

compétence de son Institut. « L'IAI-Togo forme des ingénieurs des travaux informatiques équivalents à la licence professionnelle en informatique. La formation est de 3 ans et le recrutement se fait sur concours au bénéfice des titulaires du Bac scientifique, série C, D, E, F2 » a-t-il déclaré lors de son intervention.

L'institut compte aujourd'hui deux options à savoir le Génie logiciel et la Maintenance et Réseaux informatiques.

Etaient présents à cette cérémonie, la ministre Chargée de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, son collègue de l'Enseignement Supérieur, l'ambassadeur de Chine au Togo, le directeur de SCAC, le directeur de l'IAI-Togo et ses collègues du Cameroun, du Gabon, du Niger et d'autres personnalités.

Rappelons que l'IAI-Togo est une représentation de l'Institut Africain d'Informatique, créée depuis 1971 par 11 pays de l'Afrique francophone dont le Togo. Elle est la première Ecole Supérieure en Informatique de la Sous Région. L'IAI-Togo a ouvert ses portes en Octobre 2002 et a déjà formé 182 Ingénieurs de Travaux Informatiques de la promotion 2007-2010 qui ont reçu hier leur diplôme.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récupéré N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication  
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction  
Jean AFOLABI

Rédaction  
Sylvestre D.  
Hervé AGBODAN  
Maurille AFERI  
Pater LATE  
Kossiwa TCHAMDJA  
Koffi SOUZA  
Alan LAWSON  
Abel DJOBO  
Tony FEDA

Service photographie  
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature  
LAWSON Laté

Graphisme  
BOGLA G.

## Loterie Nationale Togolaise

### COMMENTAIRE DU TIRAGE N°176 DE LOTO KADOO DU 04 MAI 2012

Le tirage de Loto KADOO de ce vendredi 11 Mai 2012, porte le N°177.

Au précédent tirage, c'est à l'intérieur du pays que l'essentiel des gros lots gagnés ont été enregistrés. A LOME, ce sont surtout des lots intermédiaires qui ont été recensés.

Ainsi à BADOU, un gros lot de 1.000.000F CFA et un super gros lot de 2.250.000F CFA ont été enregistré auprès des opérateurs 2108 et 7701.

Le point de vente 1202, basé à SOKODE s'est démarqué par un lot de 750.000F CFA remporté par un heureux parieur.

La ville de DAPAONG n'est pas en reste avec un lot de 500.000F CFA recensé sur le point de vente 1116.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇON DE DEVENIR RICHE ! BONNE CHANCE A VOUS TOUS !!!

## LOTO KADOO

Résultats du tirage N°177 de Loto Kadoo du Vendredi 11 Mai 2012

Numéro de base

47

01

25

75

73

## LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 587 de Lotto Diamant du lundi 14 Mai 2012

Numéro de base

58

38

28

30

23